



VISA DE VISITE FAMILIALE ET (OU) PRIVÉE / INVITATION JUSQU'À 90 JOURS

La présente feuille d'information concerne les visas pour des personnes rendant visite à des membres de leur famille ou à des amis, pour une durée de 90 jours maximum (en l'espace de 6 mois de validité).

- ! Tous les documents en langue arabe doivent être accompagnés d'une traduction en langue française.
- ! Les documents originaux présentés au guichet doivent être accompagnés d'une photocopie.
- ! La présence de chaque demandeur (même mineur) est indispensable au dépôt du dossier.
- ! L'Ambassade n'accepte que des dossiers contenant la totalité des documents listés ci-dessous.

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR ET CONDITIONS GÉNÉRALES

- Un (1) [formulaire de demande de visa](#) pour chaque demandeur (en français, arabe, allemand, italien ou anglais), dûment rempli en ligne ou à la main (en majuscules, avec un stylo à bille bleu ou noir) et signé personnellement.
- Passeport délivré au cours des dix (10) dernières années, valable pendant au moins trois (3) mois après la date de départ prévue de l'espace Schengen, avec au moins deux (2) pages entièrement vierges.
- Une (1) copie de la page principale du passeport (photo) + une (1) copie de chaque visa Schengen précédemment obtenu, si disponible.
- Une (1) photographie d'identité récente, sur fond blanc, visage découvert.
- Frais de visa : adultes EUR 90.-, enfants de 6 à 12 ans EUR 45.- Les frais sont à régler en **équivalent en DZD**, en espèces, lors du dépôt du dossier (non remboursables en cas de refus).
- Police d'assurance accident / maladie avec une couverture minimum de 30.000 EUR, valable dans tous les états Schengen et pour la durée totale du séjour prévu. La compagnie d'assurance doit se charger de l'assistance médicale et/ou hospitalière d'urgence en Suisse ainsi que du transport pour le retour en Algérie. Les assurances acceptées par l'Ambassade sont : **AXA, MacirVie, Amana, Caarama, TALA, CARDIF El Djazair, Le Mutualiste, L'Algérienne Vie.**
- Réservation de billet d'avion** aller-retour indiquant l'itinéraire complet du voyage. Le départ est à prévoir au minimum 15 jours après la date du dépôt du dossier.
- Fiche familiale d'état civil** en français, indiquant la situation actuelle du demandeur ainsi que, en cas d'invitation en Suisse par un membre de la famille, le lien de parenté avec l'hôte.
- Lettre d'invitation**, avec signature originale, datée de moins de 3 mois avant la demande de visa, dans laquelle l'hôte en Suisse mentionne ce qui suit :
 - Nom, prénom, date de naissance, adresse exacte, numéro de téléphone de **l'hôte**.
 - Engagement à la prise en charge de **l'invité**, durée exacte du séjour, lien de parenté et coordonnées de l'invité.
 - Signature de **l'hôte** et le cas échéant de son **conjoint** en Suisse.

- Copie de la **carte d'identité ou du passeport suisse** et/ou du **titre de séjour en Suisse** selon nationalité de l'**hôte** et le cas échéant de son **conjoint**.
- Historique bancaire** des six (6) mois précédant la demande + justificatif(s) des ressources économiques permettant le séjour.
- Justificatif(s) de la **situation socioprofessionnelle** du demandeur :
 - Salarié** : attestation de travail ou contrat de travail récent + trois derniers bulletins de salaire + titre de congé + attestation d'affiliation à la sécurité sociale.
 - Commerçant** : registre de commerce de l'année courante + certificat d'existence + extrait de rôle + mise à jour de la CASNOS + carte fiscale + procuration de gérance + statuts de la société.
 - Profession libérale** : décision d'installation + carte professionnelle + dernière déclaration du revenu annuel.
 - Etudiants** : certificat de scolarité + carte d'étudiant + justificatif(s) de la situation socio-professionnelle des parents.
 - Retraité** : attestation de retraite et relevé bancaire (original et photocopie).
 - Sans emploi** : justificatif(s) des ressources financières actuelles.
 - Agriculteur** : attestation d'exploitant agricole + carte d'agriculteur + dernière déclaration du revenu annuel.
- Demandeur mineur** : signature des deux parents sur le formulaire de demande de visa + copie de la première page du passeport des parents + copie des visas valables des parents.
 - Autorisation de quitter le territoire national (autorisation de sortie de la police algérienne).
 - Si la tutelle ne revient pas au père : autorisation + justificatif de la tutelle (certificat de décès du père ou disposition judiciaire).
- Si le demandeur n'est pas ressortissant algérien** : carte de résidence algérienne, valable 3 mois au moins après expiration du visa demandé.

Si une **DÉCLARATION DE PRISE EN CHARGE** s'avère nécessaire au vu du contenu du dossier déposé, l'Ambassade informera le requérant de la procédure applicable. Il est recommandé de déposer la demande aussitôt que possible, compte tenu que la décision des autorités compétentes en Suisse peut durer deux à quatre semaines environ. La déclaration de prise en charge préavisée positivement ne garantit pas l'octroi d'un visa.

Avant de déposer votre dossier, il est de votre responsabilité de vous assurer d'être en mesure de pouvoir présenter toutes les pièces requises.

Le fait d'être en possession des documents énumérés ci-dessus ne constitue pas une garantie pour l'obtention du visa.

L'Ambassade de Suisse se réserve le droit de demander d'autres documents et / ou de convoquer le candidat pour un entretien personnel.

L'émolument de visa est dû lors du dépôt de la demande. Si vous retirez votre demande ou si le visa est refusé, l'émolument versé ne vous sera pas remboursé.

Ambassade de Suisse en Algérie
 9-11 rue Slimane Amirat
 (ex chemin Dr Lucien Raynaud)
 16070 El Mouradia - Alger
 Tel.: +213 21 981 000
 Fax: +213 21 981 029
alger.visa@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/alger